



Rebowth Lueur d'Espoir
51 rue des Piérides 27180
Saint Sebastien de Morsent. France.
Email : rehobowthlueurespoir@gmail.com
Site : www.rehobowth-lueur-espoir.com

Association soumise à la loi du 1er Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901

DEFINITION PARTENARIAT AVEC REBOWTH LUEUR D'ESPOIR

Le partenariat est le fait d'être partenaire ou associé. Un partenariat est une association entre deux ou plusieurs entreprises ou entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun. Le partenariat peut être de nature économique, financière, scientifique, culturelle, artistique, etc.

Dans le cadre de nos activités et actions il nous est indispensable d'avoir 2 types de partenaires

1. Partenaires privés ou « Mécénat » qui participent en partie ou entièrement au financement des projets de l'association et reliés aux bénéficiaires de l'association

Le Mécénat : se définit communément par « un soutien apporté, par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe ou indirecte de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

On distingue généralement quatre formes de mécénat :

- Financier : versement d'un don en numéraire ;
- Nature : don de produits, ou de prestations de services, réalisés par le partenaire dans le cadre de son activité ;
- Matériel : véhicule, informatique, mobilier, prêt de salle... ;
- Compétence : Mise à profit de ses compétences en faveur de l'association ou de ses bénéficiaires.

2. Partenaires bénéficiaires : qui bénéficient des actions de l'association et de leurs donateurs et autres partenaires.

Les bénéficiaires de l'association peuvent être des personnes privées ou des institutions comme les orphelinats, les écoles, etc.

Dans les 2 cas une convention de partenariat est signée par les 2 parties